

## Etats financiers annuels de SICAV

### SICAV BNA

SICAV BNA publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **26 mai 2016**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes GENERALE D'EXPERTISE & DE MANAGEMENT – GEM représenté par Mr. Abderrazak GABSI.

#### BILAN (Montants exprimés en dinars)

		Notes	31 décembre 2015	31 décembre 2014
<b>ACTIF</b>	<b>Portefeuille-titres :</b>	<b>3.1</b>	<b>2 052 563</b>	<b>1 836 615</b>
	- Actions et droits rattachés		1 947 944	1 732 312
	- Titres OPCVM		104 619	104 303
	<b>Placements monétaires et disponibilités :</b>		<b>471 745</b>	<b>471 471</b>
	- Placements à terme	<b>3.2</b>	200 157	-
	- Disponibilités		271 588	471 471
	Débiteurs divers (sommes à l'encaissement)		1 067	-
	<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>2 525 375</b>	<b>2 308 086</b>
<b>PASSIF</b>	Opérateurs créditeurs	<b>3.3</b>	8 530	7 970
	Autres créditeurs divers	<b>3.4</b>	11 478	16 298
	<b>Total passif</b>		<b>20 008</b>	<b>24 268</b>
<b>ACTIF NET</b>	<b>Capital</b>		<b>2 489 528</b>	<b>2 267 726</b>
	<b>Capital en nominal :</b>	<b>3.5</b>	<b>2 879 700</b>	<b>2 673 700</b>
	- Capital début de l'exercice		2 673 700	3 035 900
	- Émission en nominal		483 300	1 690 300
	- Rachat en nominal		-277 300	-2 052 500
	<b>Sommes non distribuables</b>	<b>3.6</b>	<b>-390 172</b>	<b>-405 974</b>
	<b>Sommes distribuables :</b>		<b>15 839</b>	<b>16 092</b>
	- Sommes distribuables de l'exercice	<b>3.7</b>	15 789	16 075
	- Report à nouveau		50	17
	<b>Actif net</b>		<b>2 505 367</b>	<b>2 283 818</b>
	<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>2 525 375</b>	<b>2 308 086</b>

**ÉTAT DE RÉSULTAT**  
**(Montants exprimés en dinars)**

Notes 31 décembre 2015 31 décembre 2014

<b>Revenus du portefeuille-titres :</b>	<b>4.1</b>	<b>79 796</b>	<b>92 354</b>
- Dividendes des actions		75 514	88 131
- Revenus des titres OPCVM		4 282	4 223
Revenus des placements monétaires	<b>4.2</b>	17 948	2 874
<b>Total des revenus des placements</b>		<b>97 744</b>	<b>95 228</b>
Charges de gestion des placements	<b>4.3</b>	-34 003	-31 680
<b>Revenus nets des placements</b>		<b>63 741</b>	<b>63 548</b>
Autres charges d'exploitation	<b>4.4</b>	-47 855	-46 900
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>15 886</b>	<b>16 648</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		-97	-573
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>15 789</b>	<b>16 075</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		97	573
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titre		265 601	350 859
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		-217 023	-224 510
Frais de négociation de titres		-8 187	-4 365
<b>RÉSULTAT NON DISTRIBUABLES</b>		<b>40 391</b>	<b>121 984</b>
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>56 277</b>	<b>138 632</b>

**ÉTAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
(Montants exprimés en dinars)

**31-déc-15      31-déc-14**

<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	Résultat d'exploitation	15 886	16 648
	<b>RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION</b>		
	Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	265 601	350 859
	Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	-217 023	-224 510
	Frais de négociation de titres	-8 187	-4 365
<b>DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</b>	Distribution de dividendes	-16 042	-16 969
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>Souscriptions :</b>		
	- Capital	483 300	1 690 300
	- Régularisation des sommes non distribuables	-58 256	-304 482
	- Régularisation des sommes distribuables	-363	1 435
	<b>Rachats :</b>		
	- Capital	-277 300	-2 052 500
	- Régularisation des sommes non distribuables	33 667	360 965
	- Régularisation des sommes distribuables	266	-2 008
	<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>221 549</b>	<b>-184 627</b>
<b>ACTIF NET</b>	En début de l'exercice	2 283 818	2 468 445
	En fin de l'exercice	2 505 367	2 283 818
<b>NOMBRE D'ACTIONS</b>	En début de l'exercice	26 737	30 359
	En fin de l'exercice	28 797	26 737
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	En début de l'exercice	85,417	81,308
	En fin de l'exercice	87	85,417
	<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>2,56%</b>	<b>5,74%</b>

## **NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS RELATIFS À L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015**

### **NOTE N°1 : INFORMATIONS GÉNÉRALES**

---

La SICAV BNA est une société d'investissement à capital variable régie par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001. Elle a reçu l'agrément de Mr le Ministre des Finances le 2 août 1993 et a été créée officiellement le 4 novembre 1993.

La SICAV BNA a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, la SICAV BNA bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts...) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La BNA CAPITAUX, intermédiaire en bourse, assure la gestion de la SICAV BNA ; la Banque Nationale Agricole (BNA) est le dépositaire de ses actifs.

Le siège de la SICAV BNA est à la rue Hédi Nouria 1001 - Tunis.

### **NOTE N°2 : RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES, BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPÉCIFIQUES**

---

Les états financiers de la SICAV BNA, arrêtés au 31 décembre 2015, sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises en Tunisie, promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, et notamment des normes comptables NCT 16, *Présentation des états financiers des OPCVM* et NCT 17, *Traitement du portefeuille-titres et des autres opérations effectuées par les OPCVM*.

Les états financiers comportent :

- le bilan,
- l'état de résultat,
- l'état de variation de l'actif net, et
- les notes aux états financiers.

Ils sont établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### **2. Évaluation des placements en actions et valeurs assimilées**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, à la date d'arrêt, à leur valeur de marché. La valeur du marché applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives à la date d'arrêt.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuée et apparaît aussi comme composante du résultat net de l'exercice.

### 3. Evaluation des placements monétaires

Ces titres sont évalués à leur prix d'acquisition.

### 4. Cession des placements

La sortie des placements est constatée au coût moyen pondéré. La différence entre la valeur de sortie et le prix de cession hors frais est portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables et apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

## NOTES N°3 RELATIVES AU BILAN

### NOTE N°3.1 : PORTEFEUILLE-TITRES

	Nombre de titres	Prix d'acquisition	Valeur au 31/12/2015	Plus ou moins-values potentielles	% de l'actif net	% du capital de l'émetteur
<b>Actions cotées :</b>		<b>1 824 825</b>	<b>1 947 934</b>	<b>123 109</b>	<b>77,750</b>	<b>-</b>
- ARTES	21 000	169 787	126 546	- 43 241	5,051	0,055
- ATB	10 000	50 312	41 970	- 8 342	1,675	0,010
- ATL	54 000	172 064	152 550	- 19 514	6,089	0,216
- ATTIJ BANK	9 250	190 753	222 268	31 515	8,872	0,023
- BEST LEASE	30 000	63 000	57 000	- 6 000	2,275	0,100
- BNA	22 400	271 030	247 699	- 23 331	9,887	0,070
- BT	13 300	138 398	119 700	- 18 698	4,778	0,009
- CITYCARS	9 603	124 912	127 749	2 837	5,099	0,071
- EURO-CYCLE	5 000	100 534	170 685	70 151	6,813	0,093
- ENNAKL	21 000	234 559	245 448	10 889	9,797	0,070
- OFFICEPLAST NS	2 960	6 601	12 977	6 376	0,518	0,047
- ONE TECH HOLDING(AA)	7 000	45 500	48 930	3 430	1,953	0,013
- SAH	14 400	142 770	139 737	- 3 033	5,578	0,033
- SFBT	10 500	114 605	234 675	120 070	9,367	0,010
<b>OPCVM :</b>		<b>104 277</b>	<b>104 619</b>	<b>342</b>	<b>4,176</b>	<b>-</b>
- POS	1 000	104 277	104 619	342	4,176	0,031
<b>Droits :</b>		<b>3</b>	<b>10</b>	<b>7</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
- ABDA381/27	4	1	8	7	-	-
- TRDA1/15	3	2	2	-	-	-
<b>Total en Dinars</b>		<b>1 929 105</b>	<b>2 052 563</b>	<b>123 458</b>	<b>81,926</b>	<b>-</b>

Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2015 se détaillent ainsi :

Actions et droits rattachés	1 186 916
Entrée de titres (conversion de droits ...)	173 950
<b>Total en Dinars</b>	<b>1 360 866</b>

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2015 se détaillent ainsi :

	Coût d'acquisition	Prix de cession	+/-Values réalisées
Actions et droits rattachés	1 236 569	1 019 546	-217 023
Sortie de titres (détachement de droits ...)	173 950	-	-
<b>Total en Dinars</b>	<b>1 410 519</b>	<b>1 019 546</b>	<b>-217 023</b>

#### NOTE N°3.2 : PLACEMENTS A TERME

	Nombre	Prix d'acquisition	Intérêts courus	Valeur au 31/12/2015	% de l'actif net
Compte placement BNA	200	200 000	157	200 157	7,99
<b>Total en Dinars</b>	<b>200</b>	<b>200 000</b>	<b>157</b>	<b>200 157</b>	<b>7,99</b>

#### NOTE N°3.3 : OPÉRATEURS CRÉDITEURS

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Gestionnaire (BNA Capitaux)	8 233	7 673
Dépositaire (BNA)	297	297
<b>Total en Dinars</b>	<b>8 530</b>	<b>7 970</b>

**NOTE N°3.4 : AUTRES CRÉDITEURS DIVERS**

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Commissaire aux comptes	8 960	8 960
Conseil du Marché Financier (CMF)	198	191
Autres (*)	2 320	7 147
<b>Total en Dinars</b>	<b>11 478</b>	<b>16 298</b>

(\*) Il s'agit essentiellement d'indemnités à servir au Président du Conseil et au Directeur Général ainsi que du reliquat de dividendes à payer.

**NOTE N°3.5 : CAPITAL**

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
<b>Capital début de l'exercice :</b>		
- Montant en nominal	<b>2 673 700</b>	<b>3 035 900</b>
- Nombre de titres	26 737	30 359
- Nombre d'actionnaires	140	141
<b>Souscriptions réalisées :</b>		
- Montant en nominal	483 300	1 690 300
- Nombre de titres	4 833	16 903
<b>Rachats effectués :</b>		
- Montant en nominal	-277 300	-2 052 500
- Nombre de titres	2 773	20 525
<b>Capital fin de l'exercice :</b>		
- Montant en nominal	<b>2 879 700</b>	<b>2 673 700</b>
- Nombre de titres	28 797	26 737
- Nombre d'actionnaires	132	140

**NOTE N°3.6 : SOMMES NON DISTRIBUABLES**

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
<b>Sommes non distribuables</b>	<b>15 802</b>	<b>178 467</b>
<b>Résultat non distribuable de l'exercice :</b>	<b>40 391</b>	<b>121 984</b>
- Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	265 601	350 859
- Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-217 023	-224 510
- Frais de négociation de titres	-8 187	-4 365
<b>Régularisation des sommes non distribuables (souscription)</b>	<b>-58 256</b>	<b>-304 482</b>
<b>Régularisation des sommes non distribuables (rachat)</b>	<b>33 667</b>	<b>360 965</b>
<b>Sommes non distribuables des exercices antérieurs</b>	<b>-405 974</b>	<b>-584 441</b>
<b><i>Total en Dinars</i></b>	<b>-390 172</b>	<b>-405 974</b>

**NOTE N°3.7 : SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE**

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Résultat d'exploitation	15 886	16 648
Régularisation lors des souscriptions d'actions	-363	1 435
Régularisation lors des rachats d'actions	266	- 2008
<b><i>Total en Dinars</i></b>	<b>15 789</b>	<b>16 075</b>

**NOTES N°4 RELATIVES À L'ÉTAT DE RÉSULTAT****NOTE N°4.1 : REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES**

	Exercice clos le 31 décembre 2015	Exercice clos le 31 décembre 2014
Dividendes des actions	75 514	88 131
Revenus des titres OPCVM	4 282	4 223
<b><i>Total en Dinars</i></b>	<b>79 796</b>	<b>92 354</b>

**NOTE N°4.2 : REVENUS DES PLACEMENTS MONÉTAIRES**

	Exercice clos le 31 décembre 2015	Exercice clos le 31 décembre 2014
Revenus du compte placement à terme BNA	11 869	-
Revenus du compte bancaire BNA	6 079	2 874
<b><i>Total en Dinars</i></b>	<b>17 948</b>	<b>2 874</b>

**NOTE N°4.3 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS**

	Exercice clos le 31 décembre 2015	Exercice clos le 31 décembre 2014
Rémunération du Gestionnaire	32 823	30 500
Rémunération du Dépositaire	1 180	1 180
<b><i>Total en Dinars</i></b>	<b>34 003</b>	<b>31 680</b>

**NOTE N°4.4 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION**

	Exercice clos le 31 décembre 2015	Exercice clos le 31 décembre 2014
Primes et indemnités	18 000	18 000
Jetons de présence	13 500	13 569
Redevance CMF	2 344	2 179
Honoraires CAC	8 960	8 960
Autres (Frais de publication)	5 051	4 192
<b><i>Total en Dinars</i></b>	<b>47 855</b>	<b>46 900</b>

## NOTES N°5 AUTRES INFORMATIONS

### 5-1 Données par action :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
Revenus des placements	3,394	3,562	3,151	3,591	3,776
Charges de gestion des placements	-1,181	-1,185	-1,106	-1,474	-1,249
<b>Revenu net des placements</b>	<b>2,213</b>	<b>2,377</b>	<b>2,045</b>	<b>2,117</b>	<b>2,527</b>
Autres produits	-	-	-	-	-
Autres charges	-1,662	-1,754	-1,549	-1,771	-1,641
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>0,552</b>	<b>0,623</b>	<b>0,496</b>	<b>0,346</b>	<b>0,886</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,003	-0,021	0,063	0,003	-0,059
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>0,548</b>	<b>0,601</b>	<b>0,559</b>	<b>0,349</b>	<b>0,828</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,003	0,021	-0,063	-0,003	0,059
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	9,223	13,122	-7,553	-0,157	0,082
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-7,536	-8,397	1,538	-2,292	-5,303
Frais de négociation de titres	-0,284	-0,163	-0,084	-0,255	-0,332
<b>+/- value/titre et frais de négociation</b>	<b>1,403</b>	<b>4,562</b>	<b>-6,098</b>	<b>-2,704</b>	<b>-5,553</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>1,954</b>	<b>5,185</b>	<b>-5,602</b>	<b>-2,358</b>	<b>-4,668</b>
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>1,403</b>	<b>4,562</b>	<b>-6,098</b>	<b>-2,704</b>	<b>-5,553</b>
<b>Régularisation du résultat non distribuable</b>	<b>0,232</b>	<b>-0,495</b>	<b>-0,911</b>	<b>-0,193</b>	<b>-0,531</b>
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>1,635</b>	<b>4,067</b>	<b>-7,009</b>	<b>-2,897</b>	<b>-6,084</b>
<b>Distribution de dividendes</b>	<b>0,600</b>	<b>0,559</b>	<b>0,349</b>	<b>0,828</b>	<b>0,755</b>
<b>Valeur liquidative</b>	<b>87,000</b>	<b>85,417</b>	<b>81,308</b>	<b>88,107</b>	<b>91,483</b>

### 5-2 Ratios de gestion des placements :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
Charges de gestion de placements / actif net moyen	1,450%	1,454%	1,452%	1,445%	1,447%
Autres charges d'exploitation / actif net moyen	2,041%	2,152%	2,034%	1,736%	1,902%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	0,677%	0,738%	0,651%	0,339%	1,027%

### **5-3 Rémunération du Gestionnaire et du Dépositaire :**

La gestion de la SICAV BNA est confiée à l'établissement gestionnaire « BNA Capitaux ». Celui-ci est chargé des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie de ses prestations, le Gestionnaire perçoit une rémunération de 1,4% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA assure les fonctions du Dépositaire pour la SICAV BNA. Elle est chargée à ce titre de :

- Conserver les titres et les fonds de la SICAV BNA ;
- Encaisser le montant de souscription des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ses services, la BNA perçoit une rémunération annuelle forfaitaire (TTC) de 1.180 DT.

## **RAPPORT GÉNÉRAL**

### **Rapport sur les états financiers annuels**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 29 avril 2015 et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la SICAV BNA, comprenant le bilan au 31 décembre 2015, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période close à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### ***Responsabilité de la Direction dans l'établissement et la présentation des états financiers***

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

### ***Responsabilité du Commissaire aux comptes***

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives résultant de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

## **Opinion**

À notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la SICAV BNA au 31 décembre 2015, ainsi que des résultats de ses opérations et des variations de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

## **Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires**

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la SICAV BNA des normes prudentielles prévues par l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit code. De cette appréciation, il ressort que les actifs de la SICAV BNA représentés en valeurs mobilières totalisent 81,28% de l'actif total au 31 décembre 2015.

Dans le cadre de notre audit, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la présentation des états financiers. En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter la fiabilité des états financiers relatifs à l'exercice 2015.

Par ailleurs, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2015.

Tunis, le 19 Avril 2016

**Le Commissaire Aux Comptes :**

**GENERALE D'EXPERTISE & DE MANAGEMENT – GEM**

**Abderrazak GABSI**

## RAPPORT SPÉCIAL

En application des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par ces textes.

Notre responsabilité est de nous assurer des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de chercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

### ***Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures reconduites :***

L'exécution des deux conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015 :

- Une première convention, conclue avec la BNA Capitaux, en vertu de la quelle cette dernière assure, pour le compte de la SICAV BNA, les fonctions de gestionnaire moyennant une rémunération annuelle (TTC) fixée à 1,4% et décomptée sur la base de l'actif net quotidien. Au titre de l'exercice 2015, le montant de cette rémunération s'élève à 32.823 DT ; il est porté parmi les charges de gestion des placements au niveau de l'état de résultat.
- Une deuxième convention, conclue avec la Banque Nationale Agricole (BNA), en vertu de laquelle cette dernière a été désignée dépositaire des valeurs de la SICAV BNA, et ce en contrepartie d'une rémunération annuelle forfaitaire (TTC) de 1.180 DT, portée également parmi les charges de gestion des placements au niveau de l'état de résultat.

### ***Obligations et engagements de la Société envers les dirigeants :***

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés par l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Président a été fixée par décision du Conseil d'Administration en date du 27 février 2007. Son montant s'élève à 2.925 DT au titre de l'exercice 2015.
- La rémunération du Directeur Général a été fixée par décision du Conseil d'Administration en date du 10 mars 2009. Cette rémunération se compose d'une prime annuelle sur le résultat de 4.000 DT et d'une indemnité de 2.220 DT par an, soit un total de 6.220 DT au titre de l'exercice 2015.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 19 Avril 2016

**Le Commissaire Aux Comptes :**

**GENERALE D'EXPERTISE & DE MANAGEMENT – GEM**

**Abderrazak GABSI**